

## Section II

# Missions, objectifs stratégiques et programmes

## **Section II**

Missions, objectifs stratégiques et programmes

# **Actions transversales**

La volonté politique exprimée par les chefs d'État et de gouvernement, lors du Sommet de Ouagadougou, de s'appuyer sur les acteurs clefs que sont les femmes et les jeunes dans la mise en œuvre des missions assignées à la Francophonie a été intégrée dans la programmation 2006-2009 de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Quant aux organisations de la société civile – organisations internationales non gouvernementales (OING), organisations non gouvernementales (ONG), organisations de la société civile (OSC) –, la nécessité de leur consultation et de leur implication dans la mise en œuvre de la programmation est clairement inscrite dans la Charte même de l'Organisation.

Les problématiques « Égalité hommes-femmes », « Jeunes » et « OING/OSC » irriguent l'ensemble de la programmation. Il s'agit de mettre en œuvre, de manière simultanée, des programmes et activités spécifiques aux femmes, aux jeunes et aux organisations de la société civile dans certains domaines jugés stratégiques, et d'intégrer la transversalité des trois thématiques dans tous les programmes.

## **L'égalité hommes-femmes : un objectif pour l'ensemble des missions de la Francophonie**

La notion d'égalité hommes-femmes fait référence à des différences qui sont construites socialement et non à des différences biologiques : selon que l'on naisse homme ou femme, la société assigne à chaque sexe un rôle et un statut, et instaure des rapports qui sont systématiquement hiérarchisés en faveur des hommes. C'est à ces rôles, statuts et rapports sociaux définis à partir du sexe, et à leur impact sur la vie des hommes et des femmes, que renvoie le concept de « genre ».

L'égalité des femmes et des hommes, ou l'égalité des genres, implique que des conditions égales pour tous soient assurées afin de leur permettre de réaliser leurs pleins droits et leur potentiel, et pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle de leur société, tout en profitant également des résultats<sup>1</sup>.

Les recommandations issues de la Conférence de Luxembourg en 2000, et réitérées en 2005 à l'occasion de Pékin + 10, engagent la Francophonie à adopter **une stratégie conjuguant, de manière complémentaire, des programmes** dont l'objectif prioritaire est **de renforcer le statut des femmes et une intégration transversale** de la dimension du genre.

Quelle est la finalité de chacune de ces deux démarches ? Ce n'est ni le déploiement d'une programmation spécifique en faveur des femmes, ni l'intégration du genre en tant que telle. Ces deux démarches ne sont que les moyens pour atteindre une même finalité, qui est celle de l'égalité des hommes et des femmes.

---

1. Définition de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le programme spécifique en faveur des femmes intervient dans des domaines non couverts par les missions de la Francophonie, telles les discriminations et les violences fondées sur le sexe. Ses activités ciblent l'asymétrie des rapports de genre, visent un renforcement du pouvoir d'action des femmes et un changement des mentalités en faveur de rapports sociaux égaux. C'est en levant les obstacles structurels sociopolitiques que les femmes pourront bénéficier des diverses actions de coopération menées dans leur pays. Pour le dire autrement, les programmes correctifs de l'Organisation ont pour vocation d'habiliter les femmes à tirer profit de l'intégration de la dimension du genre dans les actions de développement et, par suite, d'accroître l'efficacité de l'aide.

Outre le programme dédié à l'autonomisation des femmes, des acquis sont d'ores et déjà enregistrés quant à l'intégration de l'égalité des hommes et des femmes et à la mise en place de projets sectoriels spécifiques dans la programmation 2006-2009. L'effort est perceptible au niveau des « résultats escomptés » et des « engagements » de certains programmes et projets. Il reste cependant évident que cet effort doit être approfondi, et que la transversalité du genre doit désormais faire l'objet d'une démarche plus systématique.

Parmi les projets sectoriels en faveur des femmes, nous trouvons, dans le domaine de **l'éducation**, un projet ciblant l'éducation des filles et l'alphabetisation. Ce projet a été mis en place dès 2000, en suivi des recommandations de la Conférence de Dakar sur l'éducation pour tous. Des activités visant l'accès et le maintien des filles à l'école et l'alphabetisation des femmes sont planifiées, de même que nous retrouvons la dimension du genre dans la programmation relative à la formation technique et professionnelle.

Dans le domaine de la **culture**, l'Organisation s'engage à porter une attention particulière à la participation des femmes lorsqu'elle soutient les tournées des artistes des pays francophones en développement et qu'elle appuie leur présence dans les festivals internationaux.

En matière de promotion **des droits de l'Homme et de la citoyenneté**, les actions intégrant la dimension du genre sont relativement nombreuses, qui vont de la sensibilisation aux droits de l'Homme, en mettant notamment l'accent sur la promotion des droits des femmes, à l'appui aux structures juridiques d'aide aux femmes et aux groupes vulnérables, et **au soutien régulier du réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**. Un effort accru pour l'implication des femmes dans les processus de prévention des conflits et de maintien de la paix est planifié pour 2006-2009, en application de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en octobre 2000, visant à garantir la protection des femmes dans les conflits armés et à assurer leur participation aux processus de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix.

L'intégration transversale du genre suppose, quant à elle, qu'une analyse comparative entre les sexes a été menée, en préalable à tout déploiement de projets. Tous les projets n'ont pas à mener des activités spécifiques en faveur des femmes, ni à placer l'égalité au centre de leur action, mais tous doivent respecter le principe minimaliste qui veut qu'une intervention qui

améliore la situation des hommes doit améliorer, dans la même mesure, celle des femmes, pour éviter de creuser l'inégalité existant au départ.

Il s'agit là d'une démarche nécessaire en termes d'efficacité de l'aide : en prenant en compte le contexte culturel dans lequel les hommes et les femmes évoluent, leurs rôles et rapports sociaux, l'analyse comparative entre les sexes met à jour les disparités en termes d'accès aux ressources et à la décision, les besoins et les contraintes spécifiques à chacun des deux sexes, et permet d'identifier les moyens les plus adaptés pour contourner les obstacles et optimiser l'appropriation par les bénéficiaires du projet de développement.

L'intégration transversale de la problématique de l'égalité hommes-femmes implique de faire de l'égalité une **ligne directrice** pour l'ensemble de la programmation. Une **feuille de route pour l'égalité des genres** est en cours de rédaction. Ce sera l'instrument de l'Organisation pour institutionnaliser l'intégration de la dimension du genre. La feuille de route questionne chacune des quatre missions du Cadre stratégique décennal sur sa contribution spécifique à la réalisation de l'égalité des hommes et des femmes.

Il s'agit d'identifier et de mettre en place les balises nécessaires pour éviter la dilution de la problématique de l'égalité dans la « transversalité ».

#### Principaux résultats escomptés

Dans le cadre du dispositif à mettre en place, l'Organisation vise notamment à ce que :

- L'intégration de l'égalité hommes-femmes soit institutionnalisée, c'est-à-dire qu'elle soit prise en compte et fasse l'objet d'un suivi dans chacun des programmes de coopération de la Francophonie.
- Chaque mission de la Francophonie soit en mesure de dire en quoi elle a contribué à l'objectif général d'égalité hommes-femmes.
- L'Organisation soit en mesure d'indiquer la part du budget consacré au renforcement du pouvoir d'action des femmes et à l'intégration de la problématique de l'égalité dans l'ensemble de ses actions.

Ces résultats escomptés ne pourront être atteints que si l'Organisation se dote d'un leadership institutionnel fort en matière de renforcement du pouvoir d'action des femmes et de l'égalité des genres, présent au plus haut niveau de prise de décision dans le domaine de la coopération, et à tous les niveaux intermédiaires.

À terme, l'Organisation souhaite parvenir à une intégration transversale de l'égalité des hommes et des femmes dans le Cadre stratégique décennal chiffrable et mesurable. Chiffrable en termes de pourcentage du budget global de la coopération consacré à cette problématique. Mesurable en termes de nombre de femmes, par rapport au nombre

d'hommes, impliquées dans les projets en tant qu'initiatrices et bénéficiaires, et en termes d'activités ayant intégré dans leur planification une analyse différenciée selon les sexes.

**À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir :**

- Élaboré et animé une concertation interne autour d'un guide pratique pour l'intégration de l'égalité hommes-femmes comme une ligne directrice de l'ensemble des actions de coopération ;
- Élaboré, en concertation avec les différents agents de l'Organisation, une feuille de route pour l'égalité hommes-femmes à l'OIF, qui sera à la fois la stratégie opérationnelle de l'Organisation et le cadre à partir duquel seront produits les rapports sur cette problématique ;
- Produit un rapport général sur les activités et projets spécifiques consacrés à la promotion du pouvoir d'action des femmes dans les différentes missions, ainsi que les résultats obtenus en matière d'intégration transversale (mai 2008) ;
- Assuré des sessions de formation à l'intention des responsables et assistants de projets, ainsi que des directeurs, sur la manière de prendre en compte la problématique de l'égalité, en complément des formations pour la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats ;
- Mis en place un site Internet pour la diffusion d'informations et l'animation des débats sur les meilleures stratégies et les principaux enjeux liés au renforcement du pouvoir d'action des femmes et de l'égalité, à l'intention des agents de l'Organisation et des pays membres.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
100 000	100 000	100 000	300 000

## Promouvoir les femmes et l'égalité des genres pour le développement

Alors même que l'on admet que les problèmes de développement ne peuvent être résolus tant que les inégalités entre les sexes perdurent, les statistiques révèlent que ce sont systématiquement les femmes que l'on retrouve majoritaires parmi les populations les plus pauvres et les plus discriminées.

En confinant les femmes dans un statut marginal et subalterne, ce sont les potentialités de la moitié d'une population qui sont empêchées de se réaliser ; cela a un impact dévastateur,

non seulement sur les femmes, mais sur la population tout entière, en termes de développement et de bien-être social.

L'autonomisation des femmes et la fin des discriminations liées au genre sont une condition nécessaire à la réalisation de l'ensemble des Objectifs du millénaire pour le développement et un droit humain fondamental. La Francophonie ne pourra apporter un appui efficient à ses États et gouvernements membres sans un approfondissement et une intensification de ses interventions en faveur du renforcement du pouvoir d'action des femmes et de l'égalité des genres.

La lutte contre les discriminations fondées sur le genre révèle la difficile articulation entre des normes internationalement reconnues et les particularismes culturels, notamment dans les contextes sociaux fragilisés des pays en développement. Trop souvent, les résistances face à l'égalité invoquent la tradition et les croyances séculaires. Or, le respect de la diversité culturelle ne peut être instrumentalisé pour justifier le maintien de toute une catégorie de la population dans une situation de dépendance et de subordination, du simple fait de sa naissance. C'est en prenant appui sur les valeurs positives des acteurs que la coopération peut les amener à questionner les normes sexospécifiques, à prendre conscience des dommages causés par les stéréotypes et les préjugés sexistes, et à reconnaître la valeur de la contribution des femmes au bien-être social et au développement.

### **Modes d'intervention**

Les activités à mener dans le cadre de ce programme constituent, dans l'ensemble, une continuité de l'action de la Francophonie ; depuis 2000, celle-ci a jeté les bases et engrangé des résultats reconnus, qu'il s'agisse de la création du Réseau sous-régional des communicateurs traditionnels et modernes d'Afrique de l'Ouest contre les violences faites aux femmes – salué dans le rapport inter-institutions de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) – ou des formations et de la documentation sur le genre – rapports du Haut Conseil français de la coopération internationale.

Le programme déploiera ses activités selon trois axes principaux. Le premier est relatif aux formations pour l'intégration de la problématique de l'égalité hommes-femmes dans les politiques sectorielles et les organisations de la société civile. Un accent particulier sera mis sur la formation et l'appui technique des ministères du Plan et des Finances pour l'élaboration de budgets sensibles au genre et pour s'assurer que cette problématique, ainsi que le renforcement du pouvoir d'action des femmes, sont bien pris en compte dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Des modules de formations seront élaborés dans ce cadre, ainsi qu'une formation à distance.

Le deuxième axe concerne un appui technique et financier aux défenseurs de l'égalité des genres. L'Organisation entend pour cela apporter son appui pour la mise à disposition, en français et sur Internet, des principaux documents relatifs à la problématique de l'égalité des

genres. C'est dans cet esprit qu'elle a déjà soutenu la traduction et la publication, d'une documentation sur les thèmes suivants : « Genre et citoyenneté », « Genre et budgets » et « Genre et Tics ». De même, l'effort sera poursuivi pour la mobilisation et la coordination des ONG francophones à l'occasion des grands rendez-vous régionaux et internationaux sur ce thème. Chaque fois que cela sera possible, l'approche régionale sera privilégiée pour la mise en œuvre des activités.

Le troisième axe vise la conscientisation des méfaits des discriminations et de la violence contre les femmes. La violence sexiste est peut-être la violation des droits humains la plus répandue et la plus tolérée par la société. Selon le Conseil de l'Europe et la Banque mondiale, la violence contre les femmes serait responsable de 7 % de la mortalité des femmes âgées de seize à quarante-quatre ans dans le monde. Elle constitue une cause de mauvaise santé plus importante que les accidents de la route et le paludisme réunis. Trop souvent, les victimes n'ont aucun recours, ni moral ni juridique, et leurs auteurs jouissent de l'impunité. Face à ce déni opéré par la loi et la communauté, des millions de femmes vivent dans un état permanent de peur. Ce sentiment d'insécurité, et l'humiliation qui l'accompagne, a un impact dévastateur sur l'estime et la confiance en soi des femmes et des filles, et les empêche d'exercer leurs droits et de développer pleinement leurs capacités et leur autonomie. C'est l'un des obstacles majeurs pour l'atteinte de l'égalité entre les genres et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Afin de lutter contre ces violences, un appui sera apporté aux mécanismes traditionnels de communication et aux réseaux des radios rurales pour mener des campagnes de sensibilisation sur les méfaits des discriminations et des violences fondées sur le sexe. Un effort particulier sera déployé pour identifier, former et impliquer des collectifs d'hommes dans le plaidoyer contre ce type de violence et de discrimination.

Des partenariats avec les Commissions économiques régionales des Nations unies seront établis pour la mise en œuvre des formations au sein des ministères sectoriels, ainsi qu'avec d'autres organismes spécialisés des Nations unies – United Nations international Research and Training Institute for the Advancement of Women, United Nations Development Fund for Women (Unifem), Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Des contacts seront établis avec la Banque mondiale et l'Union européenne pour tout ce qui a rapport à l'appui pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les budgets nationaux et les documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Les grandes ONG nationales ou régionales seront également associées (FEMNET et Réseau des communicateurs traditionnels et modernes d'Afrique de l'Ouest, réseau des radios rurales), notamment pour le partenariat avec les hommes sur l'égalité des sexes.



## Principaux résultats escomptés

Dans le cadre de ce programme, l'Organisation vise notamment à ce que :

- Les femmes participent pleinement à la vie publique et privée et à la liberté d'expression et de décision par le renforcement des compétences et la mise à disposition des principaux textes, en français, relatifs à l'égalité des genres.
- Les discriminations et les violences fondées sur le sexe sortent de la sphère privée et fassent l'objet d'un débat public.
- Le Réseau des communicateurs traditionnels mandingues soit actif et que ses actions soient visibles et reconnues.
- Qu'un réseau d'hommes pour défendre les droits des femmes et sensibiliser sur les violences fondées sur le sexe soit constitué et actif.
- Que la problématique de l'égalité des genres soit inscrite dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les budgets nationaux de six pays membres, en concertation avec la Banque mondiale et le Pnud.

### À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir :

- Sensibilisé et formé les principaux ministères (points focaux et directeurs), corps professionnels (police et syndicats, par exemple) et ONG à la question du genre dans six pays.
- Enrichi le corpus francophone par une mise à disposition, en français, des principaux textes et études sur les stratégies et les bonnes pratiques en matière d'égalité des genres.
- Identifié, constitué et formé un réseau d'hommes pour défendre la notion d'égalité et sensibiliser sur les violences fondées sur le sexe dans six pays d'Afrique de l'Ouest.
- Encadré et formé cent communicateurs traditionnels et journalistes des radios rurales, du Mali, du Sénégal, du Burkina Faso et de la Guinée pour mener des campagnes de sensibilisation et informer sur les méfaits des pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.
- Identifié de nouveaux partenaires en Asie, dans les Caraïbes, en Afrique centrale et dans le monde arabe sur lesquels s'appuyer pour sensibiliser et former sur les discriminations fondées sur le sexe.
- Élaboré des modules de formation et mis en place une formation de formateurs à distance sur la problématique « Genre et développement ». La formation à distance sera ouverte à tous les intervenants dans le domaine du développement ou des politiques publiques des pays membres, avec une priorité pour les ressortissants des pays en voie de développement. Un contact sera établi avec l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pour une mise en œuvre commune.
- Apporté un appui technique et financier pour l'élaboration de budgets sensibles au genre, le choix des pays se faisant suite à une concertation avec la Banque mondiale, le Pnud et le Fonds des Nations unies pour la population sur les agendas de révision des documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
450 000	450 000	450 000	<b>1 350 000</b>

## Développer un partenariat actif avec les jeunes

Les jeunes adultes sont en voie d'accéder aux responsabilités familiales, professionnelles, sociales et politiques. Leur permettre de comprendre et de faire connaître leurs besoins, d'agir au service de la Francophonie et du développement, constitue un devoir impératif. Tel est le défi que l'OIF entend relever, s'inscrivant en cela dans la démarche adoptée par la majorité des partenaires du développement.

À l'instar de l'ONU et de ses institutions spécialisées, l'action de l'OIF s'oriente principalement vers une approche stratégique ciblant les leaders de jeunes (dix-huit-trente ans). Elle sera mise en œuvre en exploitant quatre modes d'intervention :

- Une aide technique à l'élaboration de politiques nationales de la jeunesse pour ceux qui le souhaitent, cadres de référence regroupant l'ensemble des engagements conduits pour le développement de la jeunesse ;
- Un soutien financier à la création de conseils nationaux de la jeunesse et à la structuration du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (Cijef), creusets de formation et d'action et véritables garants de la solidarité, de la coopération, de la tolérance, de la défense des droits humains et de la démocratie à travers leurs réseaux ;
- Un portail jeunesse pour la diffusion, le partage d'information et l'animation de débats en matière d'actions solidaires et de développement entre les jeunes, le renforcement de leurs réseaux et structures représentatives ;
- Un soutien à la participation des jeunes acteurs du développement à des grandes rencontres internationales pour leur permettre de s'imprégner des enjeux du futur.

### Principaux résultats escomptés

Dans le cadre de ce programme, l'Organisation vise notamment à ce que :

- Les décideurs politiques soient sensibilisés aux enjeux que représentent l'adoption de politiques intersectorielles de la jeunesse et le soutien aux conseils nationaux de la jeunesse ;
- Les pays se dotent de plans d'action et de structures de concertation des jeunes permettant de garantir leur participation à la vie sociale, économique, politique et démocratique de la nation ;
- Les jeunes disposent de plates-formes nationales et internationales, démocratiquement élues, qui font valoir leurs intérêts et leurs points de vue sur des sujets d'actualité ;

- Les jeunes soient informés des actions que la Francophonie, d'autres opérateurs internationaux et organisations nationales de jeunes conduisent en leur faveur par le biais du portail jeunesse ;
- Les jeunes francophones participent aux grands rendez-vous internationaux de façon coordonnée et collective pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et intérêts notamment dans les réseaux thématiques internationaux.

## Quelques résultats observés en 2006

### POLITIQUES NATIONALES ET CONSEILS NATIONAUX DE LA JEUNESSE

- Publication d'un rapport sur la situation des jeunes et des politiques nationales de la jeunesse dans 5 pays de l'Europe centrale et orientale (Albanie, Bulgarie, Macédoine, Moldavie et Roumanie) ;
- Réalisation d'un vade-mecum pour guider la mise en place de conseils nationaux de la jeunesse (document présenté officiellement au bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, mai 2006) ;
- Identification des structures nationales de jeunes à travers l'espace francophone, dont 31 avec le statut de membres de droit du Cijef, créé en octobre 2005. Accompagnement du Cijef dans ses actions de plaidoyers nationaux – Bénin, Cameroun, Congo, Djibouti, Madagascar, République centrafricaine, Roumanie et Togo – pour la mise en place de conseils nationaux de la jeunesse et l'adoption de politiques nationales de la jeunesse ;
- Soutien actif à la création des conseils nationaux de la jeunesse du Niger (avril 2006) et en Mauritanie (août 2006) ; analyse en cours de 3 requêtes (Bénin, République centrafricaine et Djibouti).

### PORTAIL JEUNESSE

- Près de 43 800 correspondants sur la liste de diffusion ;
- Environ 12 600 abonnés au service de messagerie électronique (*@francophone.net*) ;
- Répertoire de 275 programmes multilatéraux destinés aux jeunes, 169 rendez-vous internationaux et publication de 400 dépêches ;
- Reconnaissance comme meilleur site jeunesse par l'ONU (juillet 2004).

### SOUTIEN À LA REPRÉSENTATION NATIONALE DE JEUNES AUX GRANDS RENDEZ-VOUS INTERNATIONAUX

- Réunions consacrées au processus d'adoption et de mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse (Union africaine, Addis-Abeba, mai 2006) ;
- 3<sup>e</sup> Forum urbain mondial de l'ONU (Vancouver, juin 2006) ;
- 2<sup>e</sup> Forum mondial des droits de l'Homme (Nantes, juillet 2006) ;
- Jeunesse et désertification (Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Mali, septembre 2006) ;
- Jeunesse et leadership au XXI<sup>e</sup> siècle – 5<sup>e</sup> Forum pour le développement de l'Afrique (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, novembre 2006) ;
- 12<sup>e</sup> Rencontre sur le réchauffement climatique (Nairobi, novembre 2006).

### PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

#### Banque mondiale

- Consultation conduite sur le portail jeunesse de l'OIF, à la demande de la Banque mondiale, dans le cadre de son rapport 2007 sur le développement : *Le Développement et la prochaine génération* ;

- Collaboration dans le cadre du Fonds de fiducie de la Banque mondiale sur le renforcement des capacités des organisations de jeunes pour les pays concernés par ce fonds (Cameroun, Égypte).

#### **ONU**

- Partenariat confirmé dans 2 rapports du Secrétaire général : *Rapport mondial 2005 sur la jeunesse* et *Contribution des jeunes à l'examen des dix ans d'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà*.
- Participation de l'OIF au groupe d'experts chargé de définir un ensemble d'indicateurs de contrôle et d'évaluation du développement de la jeunesse dans les 15 secteurs de priorité du Programme d'action mondial pour la jeunesse de l'ONU.

En adoptant la Déclaration de Bucarest, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'OIF d'étudier la possibilité de mettre en place un dispositif de volontariat francophone. Un projet pilote va être mis en place dès l'année 2007.

#### **Projet pilote : le volontariat francophone**

Le volontariat offre l'occasion d'allier les ambitions et les attentes des jeunes aux besoins inhérents de relève au sein de l'espace francophone. Dans le cadre d'un sondage effectué en mars 2006, les jeunes identifient en priorité :

- un souci d'acquisition d'expériences professionnelles dans un environnement multiculturel pour mettre en pratique leurs connaissances et mieux affronter les exigences d'un marché de l'emploi de plus en plus rétréci ;
- un besoin permanent de mettre à la disposition des organisations de jeunes (conseils nationaux de la jeunesse) des ressources humaines expérimentées et motivées pour accompagner leur mise en place, leur fonctionnement ou le renforcement de leurs capacités de gestion.

En 2007, l'OIF mettra en œuvre un projet pilote en vue d'offrir aux jeunes des occasions de participer à la vie de la société par le volontariat. Le projet « Volontariat Jeunesse Francophonie » fournira l'encadrement nécessaire aux jeunes de vingt et un à trente ans pour leur permettre de profiter d'une expérience de coopération enrichissante en vue d'améliorer leurs compétences et d'accroître leur employabilité dans le cadre d'une activité professionnelle ou associative.

Le projet « Volontariat Jeunesse Francophonie » interviendra en complémentarité avec les actions jeunesse de la Francophonie et les priorités communes des opérateurs dans le domaine du numérique – lieux potentiels ciblés : campus numériques et centres d'accès à la formation (AUF), centres multimédias (Association internationale des maires francophones), Centres de lecture et d'animation culturelle (OIF), Maisons TV5.

Privilégiant la mobilité Sud-Sud, le projet pilote, d'une durée d'environ dix-huit mois, sera centré sur les technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation et de la culture, et un déploiement de 25 à 30 volontaires, dans 3 ou 4 pays, identifiés en fonction des capacités des structures d'accueil et des possibilités effectives de placement des volontaires.

Le projet pourra compter sur une gestion partagée avec les opérateurs et le savoir-faire de leurs implantations locales tout comme sur le réseau de correspondants du portail jeunesse de l'OIF.

Les ressources financières prévues pour la réalisation de ce programme sont présentées dans le tableau ci-après.

<b>Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)</b>			
2007	2008	2009	<b>Total 2007-2009</b>
1 003 000	1 003 000	1 003 000	<b>3 009 000</b>

**Dans la limite des ressources accordées pour la réalisation de ce programme, l'Organisation souhaite avoir contribué, à l'horizon 2009, à :**

- L'adoption de trois politiques intersectorielles de la jeunesse (République centrafricaine, les autres pays seront identifiés au fur et à mesure de leur volonté) ;
- La mise en place de neuf structures nationales de jeunes (Bénin, Djibouti, République centrafricaine et Togo, les autres États seront identifiés au fur et à mesure de leur adhésion) ;
- L'augmentation de cinq mille correspondants par année sur la liste de diffusion du portail jeunesse ;
- L'identification de cent nouveaux programmes destinés aux jeunes et d'autant d'événements internationaux par année ;
- La participation de quatre-vingts organisations de jeunes à huit rendez-vous internationaux, notamment en 2007 ;
- Retraite mondiale de la jeunesse au conseil d'administration du Programme des Nations unies pour l'environnement ;
- 12<sup>e</sup> Colloque international en évaluation environnementale (Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale) ;
- Forum mondial de l'Unesco 2007 (printemps 2007) ;
- La mise en œuvre et à l'évaluation d'un dispositif pilote de volontariat en Francophonie.

Au terme de la mise en œuvre de ces initiatives, l'impact visé est le développement d'un environnement propice à la pleine et effective participation des jeunes à leur propre développement, à celui de la société, à leur mise en réseau, permettant ainsi une meilleure prise en compte de leurs besoins, notamment au sein de la Francophonie.

## **Développer le partenariat avec la société civile**

La Conférence ministérielle de la Francophonie réunie à Ouagadougou, en novembre 2004, a convenu d'un nouveau partenariat avec les organisations de la société civile dont les principaux objectifs sont de :

- permettre aux instances de la Francophonie d'entendre ces organisations ainsi que de disposer des conseils des OING et des OSC internationales ;

- promouvoir les objectifs de la Francophonie en assurant le plus large concours possible de ces organisations à l'élaboration et à la programmation découlant des orientations du sommet.

C'est ainsi que, dorénavant, les OING et les OSC à vocation internationale et ayant une compétence éprouvée dans l'un des domaines prioritaires dégagés par le sommet peuvent se voir octroyer le « statut consultatif » au sein de la Conférence des OING et OSC. Ce statut est accordé par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), sur recommandation du Secrétaire général.

Soixante-trois OING et OSC ont obtenu un « statut consultatif » lors la mise en place de la Conférence des OING et OSC rénovée qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en septembre 2005. La conférence se réunit tous les deux ans, conformément aux dispositions de la charte. Elle est représentée dans l'intervalle de ses réunions par un comité de suivi qui en est le porte-parole et qui a pour mandat d'assurer la mise en œuvre de ses recommandations.

Le partenariat de l'OIF avec la société civile porte sur deux volets :

- 1) l'appui à la Conférence des OING et OSC ainsi qu'à son comité de suivi,
- 2) les actions de coopération menées par l'OIF.

### **La Conférence des OING et OSC**

Les soixante-trois OING et OSC membres de la conférence sont représentatives des quatre missions du Cadre stratégique décennal.

Depuis sa constitution en septembre 2005, la conférence a mené deux actions majeures :

- 1) le dépôt d'un « avis » sur la programmation quadriennale de l'OIF lors du CPF d'avril 2006,
- 2) l'organisation des Assises francophones de l'éducation et de la formation, à Paris, en septembre 2006, et associant une trentaine d'organisations membres de la conférence. Le « message » issu des travaux a été transmis au Sommet de Bucarest.

Ces actions ont été menées par le comité de suivi, réuni pour la première fois en janvier 2006. Le budget alloué au programme d'appui à la Conférence des OING et OSC et son comité de suivi est de 229 000 euros en 2006. Une somme de 400 000 euros est allouée en 2007, en prévision de la tenue, au cours de l'année, de la VI<sup>e</sup> Conférence des OING et OSC.

Le budget est appelé à contribuer au financement des activités de la conférence et de son comité de suivi, notamment celles liées à son rôle de relais auprès de ses membres, des activités statutaires des organisations membres de la conférence ainsi qu'à des actions de renforcement de leurs capacités.

### **Actions de coopération menées par l'OIF**

De nombreuses organisations de la société civile, incluant des organisations non membres de la conférence, sont partenaires de l'OIF dans la mise en œuvre de projets de coopération.

Ainsi, cinquante-six subventions ont été accordées en 2006 pour un montant global de près de 2 millions d'euros pour des projets qui s'inscrivent dans les priorités de l'OIF, notamment en matière de soutien à la démocratie et à la bonne gouvernance, d'éducation, de solidarité et de développement durable. Le choix de ces partenaires se fonde sur les compétences techniques, de même que sur la convergence de leurs domaines d'activités avec ceux de l'OIF.

Dans le cadre de son partenariat avec la société civile, l'organisation vise à :

- assurer le concours des organisations de la société civile à la promotion des objectifs de la Francophonie ;
- associer lesdites organisations à l'élaboration et à la réalisation de la programmation découlant du sommet ;
- renforcer la Conférence des OING et OSC dans le rôle que lui reconnaît la charte de la Francophonie,
- favoriser la solidarité et le transfert de savoir-faire entre les mouvements associatifs de l'espace francophone.

Au cours des trois prochaines années, l'Organisation investira un montant de 850 000 euros pour développer le partenariat avec les OING et les OSC.

<b>Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)</b>			
2007	2008	2009	<b>Total 2007-2009</b>
400 000	225 000	225 000	<b>850 000</b>

**À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir :**

- Renforcé la Conférence des OING et OSC et son comité de suivi ;
- Promu la vie associative dans les pays de l'espace francophone ;
- Favorisé la solidarité et le transfert de savoir-faire entre les mouvements associatifs de l'espace francophone ;
- Renforcé son partenariat avec les organisations de la société civile.